

191421-2026 - Competition

France – Architectural and related services – Marché public de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la Tranche 3 du Fontenoy sur le site sud du CHU Amiens-Picardie (80)

OJ S 55/2026 19/03/2026

Contract or concession notice – standard regime

Services

1. Buyer

1.1. Buyer

Official name: CHU AMIENS PICARDIE, établissement support du GHT Somme Littoral Sud

Email: Direction.achats-ght@chu-amiens.fr

Legal type of the buyer: Body governed by public law

Activity of the contracting authority: Health

2. Procedure

2.1. Procedure

Title: Marché public de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la Tranche 3 du Fontenoy sur le site sud du CHU Amiens-Picardie (80)

Description: Marché public de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la Tranche 3 du Fontenoy sur le site sud du CHU Amiens-Picardie (80). Il s'agit de la phase 1 "Candidature". La phase 2 "Offres" aura lieu avec les seuls 3 candidats admis à participer à l'issue de la phase 1 "candidature". (Le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité de poursuivre la procédure si le nombre de candidats admis est inférieur à 3).

Procedure identifier: b026aacf-d7db-4c4d-82df-47e773b5d712

Internal identifier: 25TE0161

Type of procedure: Negotiated with prior publication of a call for competition / competitive with negotiation

The procedure is accelerated: no

Main features of the procedure: Il est fait usage d'un marché de maîtrise d'œuvre par le CHU Amiens-Picardie, en tant qu'établissement public de santé, suivant les R.2171-1 et R.2172-2 ; R.2431-1 à R.2431-8 ; et R.2431-19 à R.2431-23 du Code de la commande publique (C.C.P.). S'agissant d'une opération de réhabilitation, et conformément à l'article R.2172-2 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu d'organiser un concours de maîtrise d'œuvre. La procédure de passation retenue est la procédure avec négociation, en application des articles L.2124-3, R.2124-3, R.2142-17, R.2142-18 et R.2161-12 à R.2161-20 du Code de la commande publique. Ce choix est justifié par le fait que le présent marché comporte des prestations de conception et que l'opération présente une complexité particulière, liée notamment à la nécessité d'assurer la continuité des services de soins ainsi que le maintien du fonctionnement des flux logistiques du site pendant toute la durée des travaux. Le présent avis concerne la phase 1 « candidatures » de la procédure avec négociation. La procédure avec négociation se déroulera en deux principales phases comme suit : Phase 1 « Candidatures » : Sélection des candidats admis à remettre une offre. Phase 2 « Offres » : Remise des offres initiales par les candidats invités à présenter une offre et négociations éventuelles. La procédure pourra comprendre plusieurs réunions avec les équipes. Ce marché est décomposé en tranches au sens des articles R.2113-4 à R.2113-6 du C.C.P. Il n'y a pas d'indemnité de dédit en cas de non-affermissement de la tranche

optionnelle. La tranche optionnelle, si elle est affermie, le sera dans un délai raisonnable. La présente consultation ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E.) obligatoires ni facultatives. Les variantes libres ne sont pas autorisées dans le cadre de cette consultation. Il n'y a aucune variante obligatoire. Dans le cadre de la présente procédure avec négociation portant sur une opération de réhabilitation complexe en site occupé, les candidats admis à présenter une offre devront remettre une proposition comportant une part de rendus graphiques. Le pouvoir adjudicateur n'attend pas la remise d'un projet architectural et technique figé, dont la conception définitive ne pourra intervenir qu'après la réalisation de la mission diagnostic (DIAG), mais une démonstration par l'équipe candidate attestant de sa parfaite compréhension du programme, par les propositions graphiques proposées, les hypothèses techniques retenues et leurs développements, la pertinence opérationnelle envisagée en matière de phasage en site hospitalier. Chaque groupement ayant remis une offre finale complète n'ayant pas été déclarée irrégulière au sens de l'article R.2152-1 du Code de la commande publique, se verra attribuer, dans les conditions définies par les documents de consultation remis aux candidats sélectionnés, une prime égale à 55 000 € H.T (cinquante-quinze mille euros hors taxe) non révisable et non actualisable. Pour l'attributaire du marché, le montant de la prime perçue vient en déduction du montant total de sa rémunération.

2.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 71200000 Architectural and related services

Additional classification (cpv): 71300000 Engineering services, 71240000 Architectural, engineering and planning services

2.1.2. Place of performance

Town: Amiens

Country subdivision (NUTS): Somme (FRE23)

Country: France

2.1.4. General information

Additional information: Le marché est conclu pour une durée allant de la réception de la notification du marché par le titulaire jusqu'à l'expiration du délai de GPA des travaux correspondants, ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans cette hypothèse, l'achèvement de la mission interviendra lors de la levée de la dernière réserve. Démarrage du délai global à partir de la notification du marché. Pour la tranche ferme, il est attendu ensuite un délai maximum d'études et de travaux de 33 mois (pouvant se décomposer en 2 mois de diagnostic, 9 mois d'études, 4 mois DCE/ACT et 18 mois de travaux) à compter de la date de notification du marché, hors validation de la maîtrise d'ouvrage. Une période de 12 mois de garantie de parfait d'achèvement suivra la réception. Le délai prévisionnel du marché, tranche ferme, est donc de 45 mois y compris GPA, hors validation de la maîtrise d'ouvrage. Le délai de réalisation de la tranche optionnelle est de 4 mois pour la phase DCE/ACT et de 12 mois de travaux, soit un délai de 16 mois au total à compter de l'ordre de service d'affermissement. La tranche ferme et la tranche optionnelle pourront être réalisées en simultanée, en temps masqué. Ce marché est décomposé en tranches au sens des articles R.2113-4 à R.2113-6 du C.C.P. Il n'y a pas d'indemnité de dédit en cas de non-affermissement de la tranche optionnelle. La tranche optionnelle, si elle est affermie, le sera dans un délai raisonnable. Le présent marché est constitué des éléments suivants : => Mission de base : - DIAG (Diagnostic) - APS (Etudes d'avant-projet sommaire) - APD (Etudes d'avant-projet définitif) - PRO (Projet) - ACT (Assistance à la passation des contrats de travaux : DCE + Analyse) - VISA

(Visa des études d'exécution) - DET (Direction de l'Exécution des Travaux) - AOR (Assistance aux Opérations de Réception) => Missions complémentaires : - SYNTHESE (Synthèse des études d'exécution faites par les opérateurs économiques). - CSSI (Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie) - OPC (Ordonnancement Pilotage Coordination) - DES (Désamiantage) Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

L'opération se déroulera en site hospitalier occupé avec obligation de maintien de l'activité pendant tout le chantier. En cas de groupement, la forme du groupement est libre au stade de la présentation de la candidature. Néanmoins, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Le mandataire du groupement candidat sera obligatoirement l'entreprise d'architecture. Le mandataire sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur, en application de l'article R.2142-24 du Code de la commande publique. En effet : - Compte tenu de la spécialisation de certains cotraitants (voire de la mono-activité), et compte tenu de la capacité financière très variable entre les différents cotraitants, il n'est pas souhaité un groupement solidaire ; - Compte tenu de la pluralité des compétences requises au sein de l'équipe, il est souhaité par la maîtrise d'ouvrage d'avoir un mandataire solidaire du groupement conjoint, qui soit responsable de la bonne exécution du marché et de l'ensemble des missions de maîtrise d'œuvre (en particulier pour gérer d'éventuelles défaillances de l'un des cotraitants). Conformément à l'article R.2142-21 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur interdit aux opérateurs de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois : - en qualité de membres de plusieurs groupements. - en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements. Cette obligation d'exclusivité s'applique à tous les cotraitants, à l'exception des compétences « acoustique », « signalétique » et « désamiantage ». Par dérogation, les opérateurs économiques chargés des compétences « acoustique », « signalétique » et « désamiantage » sont autorisés à participer à plusieurs candidatures, en qualité de candidat individuel et/ou de membre d'un ou plusieurs groupements, sous réserve que cette compétence soit clairement identifiée comme telle dans l'ensemble des documents de candidature. Les candidats devront justifier, pour chacune des compétences listées ci-dessous, d'un chiffre d'affaires annuel moyen minimum, apprécié sur les trois derniers exercices disponibles (2023, 2024 et 2025), selon les modalités suivantes : • Pour la compétence « Architecture » : 0,5 millions d'euros HT de chiffres d'affaires annuel moyen global sur les 3 dernières années (2023, 2024 et 2025) ; • Pour la compétence « CVCD/Plomberie » : 0,4 millions d'euros HT de chiffres d'affaires annuel moyen global sur les 3 dernières années (2023, 2024 et 2025) ; • Pour la compétence « CFO-Cfa » : 0,4 millions d'euros HT de chiffres d'affaires annuel moyen global sur les 3 dernières années (2023, 2024 et 2025) ; • Pour la compétence « OPC » : 0,3 millions d'euros HT de chiffres d'affaires annuel moyen global sur les 3 dernières années (2023, 2024 et 2025) ; En cas de candidature en groupement, les capacités économiques et financières sont appréciées distinctement pour chaque cotraitant, au regard de la ou des compétences qu'il assure. Le respect de ces niveaux minimaux est apprécié au regard des informations fournies dans l'annexe 3 au RC – Carnet de présentation des candidatures. Pour les compétences listées ci-après, les candidats devront indiquer, à l'annexe 3 au RC, le chiffre d'affaires annuel moyen global en euros HT ; aucun niveau minimal de chiffre d'affaires n'est toutefois exigé : • Etudes structure, • Fluides médicaux • Coordination SSI • Economie de la construction • Diagnostic (en CVCD, CFO-Cfa, SSI, Structure) • Acoustique, • Signalétique, • BIM, • Désamiantage. Sont admises à présenter un dossier de candidature toute équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre incluant obligatoirement toutes les compétences nécessaires à la bonne réalisation du projet et couvrant impérativement les spécialités

suivantes : • Architecture, • Etudes structure, • Etudes CVCD - plomberie, • Fluides médicaux, • Etudes CFO – Cfa, • Coordination SSI, • Economie de la construction, • Diagnostic (en CVCD, CFO-Cfa, SSI, Structure), • Acoustique, • Signalétique, • BIM, • OPC, • Désamiantage. Le groupement candidat devra réunir l'ensemble des compétences requises, dont obligatoirement celle d'un architecte qui aura la responsabilité de l'établissement du projet architectural, objet de la demande de permis de construire en application de l'article 3 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977. En vertu des dispositions de l'article 37 du Code de déontologie des architectes, l'établissement du projet architectural ne peut être sous-traité. En outre, il est demandé aux candidats de produire : - trois références sélectionnées pour les compétences suivantes : o « Architecture », o « Etudes fluides : CVCD – Plomberie », o « Etude fluides : CFO / CFA » o « OPC » ; - une référence sélectionnée pour chacune des autres compétences. Les références présentées devront être de préférence de huit ans au plus. Pour les prestations relevant des compétences « Architecture », « Etudes fluides : CVCD – Plomberie », « Etude fluides : CFO / CFA » et « OPC », les références devront porter sur des opérations de réhabilitation dans le secteur sanitaire (public ou privé), d'une complexité technique équivalente au présent programme. Pour la compétence « Economie de la construction », la référence devra porter sur une opération réalisée dans le secteur sanitaire (public ou privé). Pour les autres compétences, il est attendu des références correspondant à des prestations similaires ou équivalentes à l'opération envisagée, réalisées dans les domaines sanitaire, médico-social, industriel ou tertiaire. Le montant des travaux pour la tranche ferme est estimé à 12 100 000 € HT (valeur mars 2026). Le montant des travaux pour la tranche optionnelle est estimé à 2 700 000 € HT (valeur mars 2026). Total des travaux toutes tranches comprises : 14 800 000 € HT (valeur mars 2026). Les dispositions concernant les cas d'exclusion figurent à l'article 8.07 du RC. Les modalités de remise des plis figurent à l'article XIV du RC. Les conditions d'examen des candidatures figurent à l'article X du RC. Le présent avis concernant la phase 1 "candidature", les critères de jugement des offres sont donc indicatifs à ce stade de la procédure.

Legal basis:

Directive 2014/24/EU

2.1.6. Grounds for exclusion

Sources of grounds for exclusion: Procurement Document

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0001

Title: Marché public de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la Tranche 3 du Fontenoy sur le site sud du CHU Amiens-Picardie (80)

Description: Marché public de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la Tranche 3 du Fontenoy sur le site sud du CHU Amiens-Picardie (80). Le présent avis concerne la phase 1 "candidatures".

Internal identifier: 25TE0161

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 71200000 Architectural and related services

Additional classification (cpv): 71300000 Engineering services, 71240000 Architectural, engineering and planning services

5.1.2. Place of performance

Town: Amiens

Country subdivision (NUTS): Somme (FRE23)

Country: France

Additional information: Une visite sera organisée lors de la phase 2 « offres », avec les 3 candidats admis à présenter une offre.

5.1.3. Estimated duration

Duration: 45 Months

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Procurement Document

Information about the second stage of a two-stage procedure:

Minimum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 3

Maximum number of candidates to be invited for the second stage of the procedure: 3

The procedure will take place in successive stages. At each stage, some participants may be eliminated

The buyer reserves the right to award the contract on the basis of the initial tenders without any further negotiations

5.1.10. Award criteria

Description of the method to be used if weighting cannot be expressed by criteria: Les critères de sélection des candidatures figurent à l'article X du RC et sont : -10 points sur les capacités économiques et financières. -20 points sur les compétences du groupement candidat et ses capacités techniques. -70 points appréciés au regard de la qualité et de l'adéquation au projet des références sélectionnées et argumentées. Il est précisé que le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité de poursuivre si le nombre de candidat admis est inférieur à 3. Si le nombre de candidats retenus à l'issue de l'examen des candidatures est supérieur à 3, les candidats seront classés à partir des critères présentés ci-dessus et ne seront retenus que les 3 premiers. Les critères d'attribution sont indicatifs à ce stade de la procédure car ils concernent la phase 2 "offres". Ils figurent à l'article XII du RC et sont : -Coût global (toutes tranches confondues) : 30 points. - Qualité fonctionnelle et technique du projet : 40 points. - Méthodologie et moyens mis en œuvre : 25 points

5.1.11. Procurement documents

Address of the procurement documents: www.marches-publics.gouv.fr

5.1.12. Terms of procurement

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: www.marches-publics.gouv.fr

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Variants: Not allowed

Deadline for receipt of requests to participate: 30/04/2026 12:00:00 (UTC+01:00) Central European Time, Western European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No
Electronic invoicing: Required
Electronic ordering will be used: yes
Electronic payment will be used: yes

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

No framework agreement

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Review organisation: Tribunal Administratif d'Amiens

Information about review deadlines: - Référé précontractuel (article L. 551-1 et suivants du Code de justice administrative) du début de la procédure jusqu'à la signature du contrat. - Référé contractuel (article L 511-13 et suivants du Code de justice administrative) à compter de la signature du contrat et au plus tard le 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution. - La signature du contrat intervient dans un délai de 11 jours après notification électronique ou 16 jours après notification papier de la décision du Pouvoir Adjudicateur. - Recours pour excès de pouvoir avec ou sans référé dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée (article R. 421-1 et L. 521-1 du Code de justice administrative). - Recours de pleine juridiction dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché. Le tribunal administratif d'Amiens peut être saisi au moyen de l'application informatique télé recours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Official name: CHU AMIENS PICARDIE, établissement support du GHT Somme Littoral Sud

Registration number: 26800014800125

Postal address: 1 ROND-POINT DU PR CHRISTIAN CABROL

Town: AMIENS

Postcode: 80000

Country subdivision (NUTS): Somme (FRE23)

Country: France

Email: Direction.achats-ght@chu-amiens.fr

Telephone: 0322088630

Internet address: www.chu-amiens.fr

Buyer profile: www.marches-publics.gouv.fr

Roles of this organisation:

Buyer

8.1. ORG-0002

Official name: Tribunal Administratif d'Amiens

Registration number: 17800005500016

Postal address: 14 rue Lemerchier BP 14 CS81114

Town: Amiens Cedex 1

Postcode: 80011

Country subdivision (NUTS): Somme (FRE23)

Country: France

Email: greffe.ta-amiens@juradm.fr

Telephone: 0322336171

Internet address: <https://amiens.tribunal-administratif.fr>

Roles of this organisation:

Review organisation

Notice information

Notice identifier/version: 4e4611e9-43b9-4fa8-9d4a-19a49fa17b9a - 01

Form type: Competition

Notice type: Contract or concession notice – standard regime

Notice subtype: 16

Notice dispatch date: 17/03/2026 14:47:15 (UTC+01:00) Central European Time, Western European Summer Time

Languages in which this notice is officially available: French

Notice publication number: 191421-2026

OJ S issue number: 55/2026

Publication date: 19/03/2026